

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 28 septembre 2026 à 15 h.

NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (CÉRÊH)

CONSIDÉRANT l'article 51 al. 3 f) i) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-CA715-03.01.01-R7932 (25 septembre 2023) nommant au comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains Magali Brousseau-Foley, professeure au Département des sciences de l'activité physique, à titre de professeure active ou ayant été active en recherche, pour un premier mandat de trois ans se terminant le 30 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que Magali Brousseau-Foley ne souhaite pas solliciter le renouvellement de son mandat à son terme;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-CA703-03.02.01-R7865 (27 février 2023) nommant au comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains Julie-Marthe Grenier, professeure au Département de chiropratique, à titre de professeure active ou ayant été active en recherche et ayant une expertise complémentaire, pour un premier mandat comme membre substitut débutant le 27 février 2023 et se terminant à la date de la réunion du conseil d'administration de septembre 2026;

CONSIDÉRANT la résolution CEREH-26-332-06 (22 mai 2026) du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains recommandant la nomination de Julie-Marthe Grenier, professeure au Département de chiropratique à titre de professeure active ou ayant été active en recherche, pour un premier mandat d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2026-CE677-03.09-R6462, 15 septembre 2026);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de nommer Julie-Marthe Grenier, professeure au Département de chiropratique, membre du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains à titre de professeure active ou ayant été active en recherche, pour un premier mandat de trois ans débutant le 30 septembre 2026 et se terminant le 29 septembre 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général